



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 21 c) de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas
de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale :**
assistance au peuple palestinien

Conseil économique et social
Session de fond de 2002
Point 9 de l'ordre du jour
**Application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées
et les institutions rattachées
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Cadre général	4-10	3
A. Situation sur le terrain	4-5	3
B. Crise économique	6-9	4
C. Crise budgétaire de l'Autorité palestinienne	10	5
III. Réaction internationale et assistance fournie par le système des Nations Unies	11-32	5
A. Activités en matière d'aide humanitaire d'urgence et d'aide au développement réalisées sous l'égide de l'ONU de juin 2001 à mars 2002	17-23	6
B. Mars-mai 2002 : accent mis par l'Organisation des Nations Unies sur l'aide d'urgence	24-32	8
IV. Problèmes rencontrés par les organismes d'aide des Nations Unies	33-41	10
A. Questions des restrictions de la liberté de mouvement et de l'accès humanitaire	34-37	10
B. Besoins prioritaires : l'objectif reste à atteindre	38-40	12
C. Renforcement de la coordination	41	13
V. Conclusions	42-48	14

* A/57/50/Rev.1.

** Le présent rapport est soumis le 5 juillet 2002 afin d'inclure autant d'informations actualisées que possible.



Résumé

Le présent rapport décrit les mesures prises par les organismes des Nations Unies et l'ensemble de la communauté des donateurs pour aider le peuple palestinien à appliquer la résolution 56/111 de l'Assemblée générale. Au cours de la période à l'examen, le territoire palestinien occupé a vu ses réalités et priorités bouleversées par l'escalade rapide de la violence et les affrontements qui ont eu lieu en mars et avril 2002, qui se sont soldés par une vaste destruction de l'infrastructure sociale et économique palestinienne et une aggravation considérable des conditions de vie du peuple palestinien. Cette nouvelle situation a nécessité des ajustements rapides de l'assistance internationale fournie au peuple palestinien. Le présent rapport tient compte de ce changement de priorité et présente deux études distinctes de l'assistance fournie pendant les périodes allant de juin 2001 à mars 2002 et de mars à mai 2002.

Pour faire face à la crise qui touche à la fois l'Autorité palestinienne et la population civile, la communauté internationale mène une double action : elle poursuit ses efforts pour aider l'Autorité palestinienne à fournir des services essentiels, et elle apporte une assistance d'urgence pour aider à la reconstruction des institutions, de l'infrastructure et des biens endommagés et faire face aux besoins sociaux et humanitaires urgents. Utilisant le Comité local de coordination de l'aide comme leur principale tribune, les donateurs et les organismes des Nations Unies, appuyés par les coprésidents du Comité (Norvège, Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, Banque mondiale), ont lancé un plan d'action d'urgence commun pour faire face à la crise. Ce plan est axé sur une assistance humanitaire et des réparations immédiates, ainsi que sur l'évaluation des dommages causés et la remise en état de l'infrastructure et des institutions.

Le présent rapport décrit également les difficultés que rencontrent le système des Nations Unies et la communauté internationale pour fournir une assistance à court, moyen et long terme au peuple palestinien.

Les conséquences de la politique de bouclage menée par Israël à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés ont été catastrophiques et depuis avril 2002, ces bouclages ont été encore renforcés. Les bouclages entraînent des coûts supplémentaires et compliquent les efforts des donateurs et des organismes des Nations Unies visant à renforcer les institutions palestiniennes et à faciliter la fourniture de services essentiels à une population de plus en plus appauvrie.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/111 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2001, relative à l'assistance au peuple palestinien, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de ladite résolution. Il couvre la période allant de juin 2001 à mai 2002.

2. Il convient de noter que les informations relatives aux conditions de vie du peuple palestinien sont présentées dans des rapports distincts établis régulièrement par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO). En outre, un rapport distinct établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), concernant les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/57/63-E/2002/21), donne des informations détaillées sur les conditions de vie du peuple palestinien, notamment sur la crise actuelle. Le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) comprend des renseignements portant notamment sur la situation socioéconomique des réfugiés enregistrés dans le territoire palestinien occupé.

3. En septembre 1999, le Secrétaire général a redéfini le mandat du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, qui porte dorénavant le titre de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Outre ses responsabilités liées au territoire palestinien occupé, le Coordonnateur spécial est désormais chargé de coordonner l'aide que l'ONU fournit à l'appui du processus de paix en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Tout au long de la période à l'examen, le Coordonnateur spécial a poursuivi les efforts requis par son mandat, à savoir assurer une meilleure coordination entre les institutions compétentes de l'Autorité palestinienne et les organismes des Nations

Unies et la communauté internationale, et recueillir les données nécessaires pour suivre l'évolution de la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé. Il a également établi des études périodiques sur ces questions et des rapports spéciaux sur des thèmes ponctuels.

II. Cadre général

A. Situation sur le terrain

4. Depuis le début de la crise en septembre 2000, la situation sur le terrain n'a cessé de s'aggraver. L'année dernière, des groupes palestiniens ont multiplié les attentats-suicide contre des civils et des militaires israéliens, et les forces armées israéliennes ont effectué un nombre croissant d'opérations militaires à grande échelle, notamment des incursions dans les zones sous contrôle palestinien. Au lendemain d'un attentat particulièrement meurtrier commis à Netanya le 27 mars, le conflit a pris une nouvelle dimension lorsque les Forces de défense israéliennes ont lancé des représailles de grande envergure en Cisjordanie. Les infrastructures civiles palestiniennes ont été gravement endommagées, notamment les routes, les réseaux d'alimentation en eau, d'électricité, de télécommunications et d'assainissement. La capacité de l'Autorité palestinienne de fournir des services à la population palestinienne a été fortement entamée. Les institutions et les biens privés ont également été durement touchés. Après leur retrait, les forces israéliennes se sont redéployées autour de villes palestiniennes et ont maintenu un cordon de sécurité autour de toutes les principales zones d'habitation. En mai 2002, les forces israéliennes continuaient d'effectuer de brèves incursions ciblées dans les zones A de la Cisjordanie.

5. Profondément préoccupés par la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, les attentats terroristes commis contre Israël et les représailles militaires d'Israël, la communauté des donateurs, les milieux diplomatiques et les organismes d'aide ont prié à maintes reprises le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne de respecter les obligations que leur imposait le droit humanitaire international, notamment la quatrième Convention de Genève. Cela signifie, entre autres, qu'il faut prévenir les attaques visant des civils, y compris les attentats-suicide; garantir la sécurité des civils; permettre au

personnel médical de porter secours immédiatement, en toute sécurité et sans entrave aux malades et aux blessés; lever les couvre-feux décrétés dans les villes palestiniennes et y autoriser l'entrée de nourriture et de fournitures médicales; éviter d'endommager les infrastructures civiles; et veiller à ce que les missions diplomatiques, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations humanitaires puissent venir en aide immédiatement, en toute sécurité et sans entrave à la population dans le besoin.

B. Crise économique

6. Avant les opérations militaires de mars-avril 2002, la Cisjordanie et la bande de Gaza traversaient déjà une profonde crise économique et sociale, qui ne cessait d'empirer. Par rapport à la période antérieure à l'Intifada, les 18 premiers mois d'affrontements et de restrictions de la liberté de mouvement ont été marqués par une réduction de plus de 20 % de la production nationale, un taux de chômage sans précédent, une diminution de 30 % du revenu par habitant et un accroissement du taux de pauvreté qui, ayant plus que doublé, concerne 45 à 50 % de la population palestinienne. La Banque mondiale estime qu'à la fin de l'année 2001, les dommages matériels infligés à l'infrastructure publique et aux biens privés palestiniens représentaient déjà 305 millions de dollars, tandis que la perte de revenus s'élevait à 2,4 milliards de dollars.

7. L'intensification des affrontements, la multiplication des incursions israéliennes et une politique de bouclage plus ferme que jamais ont provoqué une nouvelle détérioration de la situation économique, tant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza qu'en Israël. La circulation des personnes et des biens a été particulièrement restreinte en Cisjordanie, ce dont ont pâti la production nationale ainsi que la circulation des biens et des services. Ces mesures de bouclage ont entravé davantage le flux des travailleurs palestiniens se rendant en Israël. La part des investissements privés et du commerce extérieur a également diminué. Les affrontements et l'impossibilité pour le personnel de se déplacer à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza, ont compromis de plus en plus gravement, freiné ou arrêté des projets de construction d'infrastructures ou d'installations publiques ou de création d'institutions, financées par

des donateurs. Cela a provoqué une chute du montant des investissements publics, qui étaient principalement financés par des donateurs.

8. À cet égard, les incidences de l'application du nouveau système, selon lequel les Palestiniens doivent obtenir une autorisation pour pouvoir voyager à l'intérieur de la Cisjordanie, et la mise en place d'un système dit de « transbordement », en vertu duquel les biens doivent être déchargés des camions entrant puis rechargés dans d'autres camions à huit points de contrôle proches des principales villes palestiniennes de Cisjordanie, sont particulièrement préoccupantes. Ces mesures réduiront encore davantage l'activité économique palestinienne. Il s'ensuivra une diminution du nombre d'emplois au niveau local et, partant, une détérioration du marché de l'emploi, déjà fragile, et des conditions de vie des Palestiniens. En outre, il est probable, comme en témoigne la situation à Gaza, que la création de « cantons » soumis à des bouclages et la mise en place d'un système proscrivant tout déplacement sans autorisation, réduira considérablement le nombre de Palestiniens travaillant en Israël. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés estime que dans la situation actuelle, si les Palestiniens détenteurs d'une carte d'identité palestinienne qui sont employés en Israël perdaient leur emploi, le taux de chômage parmi les Palestiniens augmenterait de quatre points de pourcentage. En conséquence, on peut s'attendre à ce que le taux de pauvreté dépasse sous peu les 60 % en Cisjordanie et à Gaza. Enfin, la situation financière de l'Autorité palestinienne et des administrations municipales va se détériorer, ce qui provoquera une diminution de la qualité des services sociaux fournis par l'Autorité à la population dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'environnement. Dans une société dont les bases économiques ont été détruites, il deviendra plus difficile pour les Palestiniens d'affronter une pauvreté croissante.

9. Tant le Bureau du Coordonnateur spécial que la Banque mondiale ont noté à plusieurs reprises que la cause directe la plus importante de cette crise socioéconomique était le bouclage interne et externe imposé par les autorités israéliennes à la population palestinienne. Les mesures de bouclage ont entraîné des pertes économiques bien plus élevées que celles liées aux dégâts subis par les infrastructures et les institutions, même après les incursions militaires de mars-avril. Ainsi, au cours des 15 premiers mois de la

crise actuelle, le coût des dommages matériels provoqués par le conflit armé s'élevait à 305 millions de dollars, alors que les pertes de revenus enregistrées par les Palestiniens, notamment du fait des restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes, s'élevaient à 2,4 milliards de dollars. Le moyen le plus efficace d'atténuer cette crise socioéconomique serait donc d'assouplir considérablement les mesures restreignant la libre circulation des personnes, des véhicules et des biens, ce qui aurait des effets bénéfiques immédiats et considérables : inversion de la tendance négative menant à une économie géographiquement fragmentée, augmentation de la production, du nombre d'emplois et des revenus, hausse du taux de croissance économique et réduction de la pauvreté. Reconnaisant la légitimité des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, la communauté internationale a tenté, à ce jour sans grand succès, d'engager un dialogue avec le Gouvernement israélien sur les moyens d'assurer la sécurité tout en augmentant la circulation des personnes et des biens palestiniens.

C. Crise budgétaire de l'Autorité palestinienne

10. La situation financière et les perspectives qui se dessinent pour l'Autorité palestinienne ont considérablement empiré depuis le début de la crise en 2000. Le déficit budgétaire est dû à a) l'importante diminution de sa capacité à générer des recettes, imputable au déclin de l'activité économique et à une perturbation de l'administration fiscale (selon les estimations, la capacité de l'Autorité palestinienne à générer des recettes ne représente plus que 60 % environ de son niveau avant la crise); b) la suspension par le Gouvernement israélien du transfert des recettes fiscales et douanières qu'il lève au nom de l'Autorité palestinienne; et c) l'augmentation des dépenses liées aux besoins urgents apparus avec la crise. En dépit des mesures d'ajustement prises par l'Autorité palestinienne et appliquées dans le cadre d'un programme de dépenses d'urgence élaboré avec l'aide du Fonds monétaire international (FMI), un important déficit budgétaire a été constaté en 2001. Ce déficit a été en grande partie financé au moyen de l'assistance extérieure, outre l'accumulation des arriérés dus au secteur privé local.

III. Réaction internationale et assistance fournie par le système des Nations Unies

11. Suite à la recrudescence du conflit en septembre 2000, la communauté des donateurs et les organismes des Nations Unies opérant dans le territoire palestinien occupé ont rapidement dû adapter leurs activités et leur assistance pour faire face à l'aggravation de la crise sur le terrain. Aussi l'attention s'est-elle portée en priorité non plus sur les activités de développement à long terme mais sur l'aide humanitaire d'urgence, de sorte que les organismes des Nations Unies ont commencé à appliquer une stratégie double consistant à répondre aux besoins d'urgence, tout en maintenant les programmes ordinaires.

12. Au cours de la période à l'examen, les donateurs, le système des Nations Unies et les organismes d'aide dans leur ensemble ont resserré leur collaboration pour faire face aux conséquences socioéconomiques et humanitaires de la crise et des bouclages. Dès le début de la crise en avril 2002, ils ont activement pris part aux interventions humanitaires et d'urgence. La caractéristique la plus remarquable de ces interventions a été l'étroite collaboration entre les donateurs, l'Autorité palestinienne et le système des Nations Unies. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies s'est efforcé de s'acquitter de son mandat en poursuivant les efforts diplomatiques axés sur les trois dimensions de la crise – sécurité, politique et économie – et il a dirigé, avec le Ministère palestinien de la planification et de la coopération internationale, une action concertée sur le plan économique visant à réorganiser et à relancer les groupes de travail sectoriels dans les domaines prioritaires.

13. Depuis septembre 2000 et sur la demande du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires aide activement le Coordonnateur à assurer la coordination des interventions internationales et à faciliter les travaux des organismes humanitaires, en particulier ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le 27 juin 2001, le Coordonnateur spécial a organisé la septième Réunion interinstitutions annuelle, à laquelle 23 organismes des Nations Unies, de concert avec des représentants de la Palestine et de la communauté des donateurs, ont examiné le rôle que la

communauté internationale pouvait jouer, d'une part, pour répondre aux besoins prioritaires et, d'autre part, pour promouvoir au mieux le développement à moyen et à long terme en Cisjordanie et à Gaza.

14. Au milieu de l'année 2001, la communauté des donateurs est convenue qu'il fallait mieux comprendre les incidences économiques de la crise et de la politique de bouclage qui l'accompagnait, ainsi que les problèmes prioritaires auxquels elle devait faire face collectivement. Sous l'égide du comité local de coordination de l'aide, la Banque mondiale a procédé en mars 2002 à une évaluation globale de la situation économique dans le territoire palestinien occupé, dont les résultats donnent à réfléchir, puis a formulé les grandes lignes d'un plan d'action pour la période à venir. En outre, le groupe d'appui des donateurs du comité local de coordination de l'aide a effectué en avril et mai 2002 une évaluation des dommages matériels et institutionnels causés par les activités des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie.

15. Les contributions des donateurs ont augmenté de façon spectaculaire entre l'éclatement de la crise actuelle et le premier trimestre de 2002. D'après la Banque mondiale, en 2001, le montant des engagements de financement a augmenté de 77 % et celui des décaissements de 93 % par rapport à 1999. Toutefois, cet accroissement de l'aide est trompeur car les décaissements au titre de l'infrastructure, orientée vers la croissance et des projets de renforcement des capacités, ont chuté pour passer de plus de 400 millions de dollars en 1999 à 175 millions de dollars en 2001, et de nombreux grands projets d'infrastructure – autoroutes, parcs industriels, port et aéroport de Gaza, par exemple – accusent d'importants retards ou sont totalement arrêtés, compromis ou détruits. Ainsi, les investissements à long terme ont été sacrifiés pour assurer la survie à court terme.

16. Pour ce qui est des contributions au budget de l'Autorité palestinienne, les principaux bailleurs de fonds ont été la Ligue des États arabes (460 millions de dollars) et l'Union européenne (114 millions de dollars) pour la période de novembre 2000 à novembre 2001. En outre, des donateurs ont participé au financement des dépenses budgétaires non salariales pour veiller à ce que l'Autorité palestinienne soit à même de dispenser les services prévus, dans le cadre du Programme d'appui aux services d'urgence parrainé par la Banque mondiale. En février 2002, le plan de

dépenses d'urgence de l'Autorité palestinienne a été prorogé. Toutefois, en mai 2002, un net recul des recettes, conjugué à une augmentation des dépenses d'urgence, ont, semble-t-il, creusé le déficit budgétaire en 2002. Pour 2002, le montant des engagements de financement de la Ligue des États arabes s'est élevé à 620 millions de dollars, celui de l'Union européenne à 110 millions de dollars, et celui de la Norvège à 10 millions de dollars. Les donateurs ont par ailleurs instamment prié Israël de transférer les impôts levés par le Gouvernement israélien pour la période de décembre 2000 à décembre 2001, dont le montant est estimé à 2,1 milliards de shekels israéliens (507 millions de dollars), et ont proposé de créer des mécanismes pour surveiller l'utilisation de ces fonds. Toutefois, au mois de mai 2002, ces transferts n'avaient toujours pas été effectués.

A. Activités en matière d'aide humanitaire d'urgence et d'aide au développement réalisées sous l'égide de l'ONU de juin 2001 à mars 2002

17. Les activités menées au titre de l'aide au développement et de l'aide humanitaire pour la période antérieure aux événements d'avril 2002 sont décrites brièvement ci-après par secteur d'activité, d'après les rubriques correspondantes du Plan de développement palestinien établi par l'Autorité palestinienne.

18. *Infrastructures et gestion des ressources naturelles.* Les organismes des Nations Unies sont intervenus dans le cadre de différents projets relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (UNRWA) et au titre du développement des infrastructures aux échelons municipal et national (Banque mondiale; Programme des Nations Unies pour le développement). Ils ont continué d'aider certaines institutions et ministères palestiniens jouant un rôle essentiel de service public à renforcer leurs capacités d'administration et de gestion. À titre d'exemple, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a consacré environ un million de dollars des États-Unis, depuis mai 2001, au financement de l'aide au développement dans les domaines de l'hygiène procréative, de la population et des stratégies en matière de développement. Au cours de la période considérée, les priorités ont globalement été les suivantes : i) formation; ii) amélioration de l'accès à

l'informatique et aux télécommunications; iii) renforcement des capacités de différents ministères de l'Autorité palestinienne; et iv) promotion de la transparence et de la responsabilité.

19. *Mise en valeur des ressources humaines et développement social.* C'est au secteur de l'éducation que l'ONU a continué de consacrer l'essentiel de ses activités en Cisjordanie et à Gaza. L'UNRWA, à titre d'exemple, a consacré 77,4 millions de dollars à ce secteur. Il reste que le régime rigoureux de bouclage et l'intensité de la crise ont eu des conséquences particulièrement catastrophiques pour ce qui est du bien-être des enfants et de leur aptitude à se maintenir au niveau scolaire d'avant la crise. Les restrictions à la liberté de circulation et les blessures corporelles, dans certains cas, ont régulièrement empêché des enfants d'être présents en classe. Aussi bien l'UNRWA que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'UNESCO ont organisé ou financé des cours de soutien scolaire, divers programmes d'enseignement de compensation ainsi que des activités extrascolaires. Outre la fourniture de matériel et de supports pédagogiques, ces trois organismes ont également consacré des programmes à la formation des enseignants, à celle des jeunes et au transfert des systèmes de connaissances. L'UNICEF s'est employée, en outre, à promouvoir de meilleures pratiques parentales, à faire adopter l'enseignement des compétences pratiques dans les programmes scolaires, à renforcer les systèmes d'information sur l'éducation et à introduire les examens médicaux à l'école. Par ailleurs, le PNUD et l'UNESCO ont lancé un projet commun visant à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire des enfants palestiniens.

20. La situation d'urgence a sensiblement accru la charge de travail des services de médecine curative du Ministère de la santé et des organismes des Nations Unies, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son évaluation de la vulnérabilité à propos des conséquences de la situation sur l'état de santé de la population palestinienne. Les institutions spécialisées ont réagi en intensifiant leur activités de secours d'urgence. L'UNRWA, qui gère 51 établissements de soins de santé primaire sur l'ensemble des territoires de la Cisjordanie et de Gaza, pour lesquels ont été enregistrés 3,3 millions de consultations au total en 2001, soit un accroissement de la fréquentation de 21 %, a consacré 23 millions de dollars des États-Unis à l'ensemble de son programme

de santé. Les activités réalisées sous l'égide de l'ONU au titre de l'aide d'urgence ont consisté à renforcer les capacités du système de santé en ce qui concerne les soins médicaux d'urgence et les soins aux victimes, à fournir des équipes médicales itinérantes, à distribuer des trousseaux de premier secours, et à offrir des formations de plus en plus spécialisées et qualifiées. Les institutions spécialisées ont également consacré de nombreuses activités à la santé mentale et à l'aide psychologique, destinées notamment aux enfants, aux jeunes et aux victimes de blessures incapacitantes. L'OMS a ainsi réalisé une évaluation des services de santé mentale en Cisjordanie et à Gaza afin d'aider le Ministère de la santé à élaborer des politiques nationales de santé mentale. L'UNICEF a réalisé une brochure sur l'aide psychologique à l'usage des enseignants et des parents et a mis en place des équipes d'appui psychologique qui interviennent auprès des enfants en situation de crise en organisant des activités de loisir et d'expression individuelle.

21. La crise sociale, économique et humanitaire s'aggravant, les activités visant à lutter contre la pauvreté ont pris une importance croissante. Les organismes des Nations Unies ont privilégié trois mécanismes principaux : les initiatives en matière de financement, la distribution de denrées alimentaires et les programmes de création d'emplois. Les dépenses engagées en 2001 par l'UNRWA pour l'ensemble de ses programmes de secours et de services sociaux se sont élevées à 8 millions de dollars. La distribution de denrées alimentaires a sensiblement augmenté au cours de l'année écoulée, ces activités ayant concerné aussi bien les populations réfugiées (UNRWA) que les populations non réfugiées (Programme alimentaire mondial). En juillet 2001, le PAM a approuvé une nouvelle opération de secours d'urgence visant à apporter une aide alimentaire à 53 500 foyers, et a poursuivi l'opération qui avait débuté en octobre 2000 afin d'aider 104 000 réfugiés particulièrement nécessiteux. S'agissant des programmes de création d'emplois, l'UNRWA a développé les possibilités d'emploi de courte durée, en particulier dans la bande de Gaza. Entre le début de 2001 et avril 2002, plus de 140 000 personnes ont bénéficié d'un emploi de courte durée offert par l'UNRWA.

22. *Les droits de l'homme et les femmes.* Le plaidoyer, la formation et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que l'établissement de directives et de codes de conduite à l'intention de

différents services et ministères de l'autorité palestinienne chargés de la sécurité, ont été au coeur des préoccupations aussi bien du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme que de l'UNICEF. Des programmes ont été menés sous l'égide de l'ONU pour appuyer des initiatives de la société civile et des initiatives locales visant à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de la personne humaine et les droits des enfants. Des programmes ont également été exécutés à l'intention de catégories spécifiques, tels que les gardiens de prison, les policiers et les membres du Conseil législatif palestinien. Des activités ont été menées de concert avec l'Autorité palestinienne afin de l'aider à améliorer sa structure juridique. Dans le souci de répondre aux besoins particuliers des femmes et de garantir leurs droits, l'UNRWA a parrainé 25 centres réalisant des programmes en faveur des femmes, et UNIFEM a poursuivi un certain nombre de programmes et de projets.

23. *Secteurs productifs.* Le programme de microcrédit et de microentreprises de l'UNRWA est resté l'un des rares intermédiaires proposant des crédits à continuer de financer le secteur de la microentreprise. Entité commerciale qui finance ses coûts par les intérêts imposés sur ses prêts, ce programme a été soumis aux mêmes pressions que l'ensemble du secteur privé palestinien et pour la première fois depuis 1997 n'est pas parvenu à rentrer entièrement dans ses frais en 2001. Dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement rural, le PNUD a mené des initiatives très diverses ayant pour objet, notamment, d'améliorer la maîtrise de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de créer une réserve naturelle à Gaza, et d'offrir aux plus démunis des moyens accrus de préserver leurs moyens de subsistance grâce à la collecte de l'eau et à la réhabilitation des zones de pacage. Également dans ce domaine, le PAM a lancé en janvier 2001 un programme d'intervention rapide visant à apporter une aide au développement initiale à 47 360 petits exploitants, paysans sans terre et femmes rurales. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est consacrée principalement à trois projets : i) appui au développement de la petite et moyenne entreprise; ii) renforcement des capacités techniques de l'administration douanière; et iii) renforcement des capacités en matière de surveillance de l'endettement et d'analyse financière. L'Organisation des Nations

Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué d'appuyer la Fédération des industries palestiniennes en prêtant assistance à de petites et moyennes entreprises locales. Bien que contrainte de réduire sensiblement son programme d'activités, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a poursuivi son programme palestinien pour l'emploi ainsi que plusieurs projets de formation et de recherche ayant trait à la formation professionnelle et aux syndicats, au secteur privé et au travail des enfants.

B. Mars-mai 2002 : accent mis par l'Organisation des Nations Unies sur l'aide d'urgence

24. Au vu de la situation d'urgence créée par les événements de mars-avril 2002, la communauté internationale a dû se mobiliser rapidement pour aider le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne à faire face à l'impact humanitaire des incursions militaires israéliennes, ainsi qu'aux dégâts matériels qui les ont accompagnées. Cette entreprise a exigé, de la part des donateurs et de la communauté des donateurs d'aide dans son ensemble, d'importants efforts de coordination, en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne. En s'appuyant essentiellement sur le Comité local de coordination de l'aide, les donateurs et les organismes des Nations Unies ont ensemble lancé, avec le soutien des coprésidents du Comité (la Norvège, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, la Banque mondiale), une intervention d'urgence hautement coordonnée pour résoudre la crise en suivant une approche à deux volets : tout d'abord, une assistance humanitaire immédiate et la reconstruction (première priorité) et ensuite, une évaluation des dégâts et la réhabilitation de l'infrastructure et des institutions (deuxième priorité). Pour la première priorité, l'objectif poursuivi était d'aider l'Autorité palestinienne, les municipalités et les organisations non gouvernementales à satisfaire les premiers besoins sur le plan humanitaire et en ce qui concerne la reconstruction – en faisant part aux donateurs de certaines demandes urgentes et en les encourageant à se concentrer sur les besoins recensés par le centre d'information, géré en commun par le PNUD et la Banque mondiale.

25. *Fournitures médicales, soins de santé et prise en charge psychologique des personnes traumatisées.* Malgré des conditions extrêmement dangereuses sur le

terrain, tout au long du mois d'avril, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNRWA et l'OMS ont approvisionné régulièrement les hôpitaux des principales villes de Cisjordanie en fournitures médicales et soutenu le lancement de campagnes de vaccination et l'adoption d'autres mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire. L'OMS a ouvert une salle d'opération pour l'équipe chargée des urgences en matière de santé afin de soutenir et renforcer la structure et les mécanismes de coordination du groupe chargé de la santé et des groupes de travail sectoriels. Lors de l'incursion israélienne dans le camp de réfugiés de Djénine, l'UNRWA s'est immédiatement mobilisé pour lancer une opération de secours afin de venir en aide à ceux qui avaient fui le camp dès le début des combats. Une fois qu'il a obtenu d'avoir temporairement accès au camp, l'Office a lancé une campagne de vaccination des résidents contre le tétanos et d'autres maladies infectieuses, qui menaçaient de se propager à cause de la décomposition des cadavres et des risques de contamination de l'eau. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déployé du personnel supplémentaire, notamment une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, afin d'aider l'UNRWA à évaluer/gérer la crise au camp de réfugiés de Djénine.

26. Les organismes des Nations Unies ont également mis l'accent sur le soutien psychologique. L'UNICEF a pris l'initiative et mis en place des permanences téléphoniques, qui sont pleinement opérationnelles à Ramallah, Naplouse et Gaza. Le personnel chargé de l'aide psychosociale, qui se trouve en première ligne, est formé pour mener les activités qui s'imposent et traiter comme il se doit les cas qui lui sont confiés. Par ailleurs, en coopération avec l'UNRWA et les organisations non gouvernementales palestiniennes, l'UNICEF a développé un plan d'action pour les interventions psychosociales à court et moyen terme à Djénine. Cette approche, qui est conforme au Code de conduite palestinien pour les interventions psychosociales, sera suivie dans huit sites de Cisjordanie. Par ailleurs, les enseignants recevront eux aussi un soutien psychosocial pour surmonter le traumatisme provoqué par les événements actuels.

27. *Alimentation et logement.* Les couvre-feux intermittents et la réduction de l'activité économique ont aggravé les besoins en matière d'aide alimentaire et de soutien nutritionnel. Comme première réponse face

à l'intensification de la crise en mars et en avril, et malgré les importantes restrictions de mouvement, l'UNRWA, le PAM et l'UNICEF ont organisé un approvisionnement alimentaire d'urgence. Un groupe sur la crise alimentaire présidé par le PAM a été créé, auquel participent les organismes des Nations Unies concernés, des fédérations d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, le CICR et les donateurs. Le PAM a également organisé une nouvelle intervention d'urgence pour satisfaire les besoins accrus par la conjoncture actuelle dans le territoire palestinien occupé, pour la période allant de mai à décembre 2002. La collecte des fonds nécessaires est en cours. Étant donné les destructions entraînées par les incursions, il est également nécessaire d'étendre le champ des activités dans le secteur du logement. Pendant l'incursion militaire à Djénine, l'UNRWA a mis à la disposition des personnes qui fuyaient les combats 120 tentes, 100 kits de cuisine et 2 460 couvertures. Lorsqu'ils ont eu accès au camp, les maîtres d'oeuvre de l'Office ont consolidé 56 structures qui menaçaient de s'effondrer. Il a été décidé de renforcer ainsi 85 structures au total (255 unités de logement). Parallèlement, l'Office a entrepris de démolir les structures dangereuses dans le camp.

28. *Eau et assainissement.* Étant donné l'endommagement des infrastructures civiles provoqué par les incursions israéliennes en Cisjordanie, le PNUD, l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies ont déployé des efforts soutenus pour rétablir l'eau courante, les dispositifs d'évacuation des eaux usées et l'électricité dans les zones peuplées. L'accent a également été placé sur la remise en état du réseau routier.

29. *Évaluation des dégâts.* Pour la deuxième priorité, l'objectif poursuivi était aussi d'éviter une surcharge de travail pour des institutions palestiniennes affaiblies, un redoublement inutile des tâches ou des lacunes dans l'assistance offerte et de veiller à ne pas pécher par excès d'enthousiasme en reprogrammant l'aide au développement en travaux d'urgence. La communauté des donateurs est convenue que le mieux était de travailler à partir d'un inventaire des dégâts directement liés aux incursions israéliennes depuis le 1er mars 2002. Une évaluation des dégâts sur le plan matériel et institutionnel a donc été lancée au niveau régional, sous les auspices du nouveau Groupe de soutien des donateurs, composé de responsables de

l'Autorité palestinienne, de la Commission européenne, du PNUD, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, d'ONUSIDA et de membres du personnel de la Banque mondiale, qui travaillent sous l'égide du Comité local de coordination de l'aide. Sept régions de Cisjordanie ont été choisies, et cinq autres « retenues » au cas où de nouvelles incursions auraient lieu. Des équipes régionales ont été mises en place dans les villes de Cisjordanie et un donateur principal et/ou un organisme des Nations Unies a été chargé dans chaque région d'évaluer les dégâts en ce qui concerne les infrastructures et les institutions et de dresser la liste des mesures jugées prioritaires.

30. L'évaluation a été achevée à la mi-mai et les dégâts provoqués sur le plan matériel ou institutionnel par les incursions militaires israéliennes de mars et avril en Cisjordanie ont été estimés à 342 millions de dollars au total. C'est le secteur privé qui est le plus touché, avec un montant total de 100 millions de dollars en réparations. Naplouse (et ses sites historiques) est la ville la plus durement frappée (113 millions de dollars), suivie des gouvernorats de Djénine et Ramallah. Des dégâts importants ont également été observés en ce qui concerne plusieurs ministères de l'Autorité palestinienne, les routes, les logements individuels et les sites historiques, ainsi que les réseaux de distribution d'électricité et d'alimentation en eau, les écoles et les établissements hospitaliers. Les réfugiés ont été particulièrement touchés.

31. Ces chiffres ne tiennent pas compte des pertes de revenus ni des conséquences sur le plan social et humanitaire – une évaluation des Nations Unies sur l'ampleur des dégâts du point de vue humanitaire a été lancée de manière séparée au mois de mai, sous les auspices du Bureau des affaires humanitaires. Dans le cadre du processus d'évaluation des dégâts, le Groupe de soutien était également chargé de demander aux donateurs le montant de la contribution qu'ils envisageaient de verser pour soutenir l'effort de reconstruction et d'obtenir des indications sur les secteurs et les domaines jugés les plus importants par les donateurs.

32. Le 25 avril 2002, une réunion informelle du Comité spécial de liaison pour l'aide internationale au peuple palestinien s'est déroulée à Oslo (Norvège), en présence d'Israël et de l'Autorité palestinienne qui y avaient été invités. Les annonces de contributions

durant la conférence se sont élevées à 1,2 milliard de dollars, sur un montant total de 2 milliards de dollars demandé pour pouvoir faire face aux besoins, dont 342 millions de dollars correspondant aux dégâts matériels survenus en mars/avril. Cette réunion a été organisée conformément au cadre stratégique défini selon trois axes par le Secrétaire d'État américain M. Powell, à partir de la déclaration commune du quatuor. Les donateurs sont convenus d'examiner s'il était possible de mettre une partie des fonds à disposition pour satisfaire des besoins immédiats, ainsi que de rendre de nouvelles ressources disponibles. Ils se sont dits de nouveau résolus à rétablir la capacité de l'Autorité palestinienne à offrir des services de base aux niveaux national et municipal et à faire régner l'état de droit. Ils ont également décidé de s'employer à restaurer les conditions d'une vie économique normale et de favoriser le redressement du secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, il est apparu fondamental qu'Israël coopère avec la communauté des donateurs pour lui faciliter la tâche et ne pas remettre en cause les progrès qu'elle aura accomplis.

IV. Problèmes rencontrés par les organismes d'aide des Nations Unies

33. La recrudescence de la violence, en mars et en avril 2002, est venue aggraver les divers problèmes auxquels étaient déjà confrontés les organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs qui viennent en aide au peuple palestinien.

A. Questions des restrictions de la liberté de mouvement et de l'accès humanitaire

34. Outre leurs lourdes conséquences sur la vie quotidienne des familles palestiniennes, les mesures de bouclage constituent désormais une entrave de taille pour tous les organismes des Nations Unies et l'ensemble de la communauté des donateurs qui s'emploient à mettre en oeuvre leurs diverses activités dans les domaines de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire. En particulier, les moyens logistiques des organismes des Nations Unies ont été mis à rude épreuve : la multiplication des points de contrôle, l'imposition de couvre-feux et de bouclages

internes, ainsi que l'institution d'un régime compliqué de permis et de cartes magnétiques pour les déplacements du personnel national ont provoqué des retards importants rendant désagréables et difficiles les voyages, tant pour le personnel national qu'international, et entraîné une augmentation des coûts, de sorte que les agents locaux des organismes des Nations Unies se sont souvent trouvés dans l'impossibilité de prendre leurs fonctions. Par exemple, au plus fort de la crise la plus récente, en mars et avril derniers, Gaza a été divisée en trois zones, ce qui a considérablement perturbé la prestation des services humanitaires et empêché près de 800 agents locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de prendre leurs fonctions. En outre, les bouclages et les couvre-feux ont souvent empêché les bénéficiaires d'atteindre les points de distribution de biens et de fourniture de services, ou les ont contraints à emprunter de longs itinéraires pour arriver à destination, compromettant ainsi sérieusement la capacité des organismes des Nations Unies de s'acquitter de leur mission de secours et d'assistance au peuple palestinien. Par exemple, le personnel du PAM a de plus en plus de mal à superviser la distribution des vivres et les bénéficiaires et à mettre en oeuvre en temps utile les diverses activités liées au Programme. De toute évidence, les bouclages ont également gêné les organismes d'aide palestiniens dans leurs déplacements et actions, la communication et la coordination entre partenaires associés aux projets et organismes concernés s'en trouvant ainsi mises à mal. En outre, bon nombre d'installations des Nations Unies et de locaux abritant des institutions financées par des organismes du système ont été endommagés par les bombardements israéliens ou l'occupation des Forces de défense israéliennes (FDI), qui les ont transformés en casernes ou centres de détention comme, par exemple, les établissements scolaires de l'UNRWA et de l'UNSCO.

35. Ces derniers mois, les restrictions d'accès ont atteint un niveau sans précédent, rendant les opérations d'aide humanitaire des divers organismes des Nations Unies extrêmement difficiles et souvent dangereuses. À plusieurs reprises, les convois d'aide et les équipes médicales des Nations Unies, y compris les ambulances qui tentaient d'entrer dans diverses zones de Cisjordanie ou de la bande de Gaza, se sont vu refuser l'accès à ces territoires ou ont été retardés dans leurs interventions. Des événements plus graves sont

venus s'ajouter à ces restrictions de la liberté de circulation : les convois et les ambulances de l'UNRWA ont été pris pour cible par les troupes israéliennes, des membres du personnel de l'UNRWA et de l'UNSCO ont été interpellés et détenus sans avoir été inculpés, et un membre du personnel de l'UNRWA, affecté à une équipe médicale, qui avait pris place à bord d'une ambulance de l'UNRWA a été tué par balle le 7 mars près de Tulkarem. À Gaza, le carrefour de Karni a été fermé aux cargaisons de marchandises en conteneurs de l'UNRWA. Le 13 mai, les quelque 348 conteneurs de l'UNRWA qui étaient bloqués dans le port d'Ashdod n'ont pu être acheminés à Gaza.

36. L'UNRWA et l'UNSCO entreprennent par le biais de divers canaux d'améliorer la liberté de passage des convois humanitaires. Dans le cadre de l'équipe spéciale technique pour la mise en oeuvre des projets, établie par la communauté des donateurs, l'UNSCO a conduit les efforts déployés par les Nations Unies en vue de tenir des négociations avec Israël sur la question de l'amélioration de la liberté de passage des secours. Bien que l'UNRWA et l'UNSCO soient intervenus fréquemment auprès des autorités israéliennes sur le terrain, la situation – loin de connaître une embellie – s'est gravement détériorée au cours de l'année écoulée. À la fin de mai 2002, les autorités israéliennes ont continué d'imposer des restrictions aux déplacements du personnel, des véhicules et des marchandises des Nations Unies aux points de passage principaux et de soumettre les véhicules et le personnel – y compris les diplomates – à des procédures d'inspection contraignantes à ces points de passage. Fait plus inquiétant encore, au début de mai 2002, la communauté internationale a été informée de l'existence d'un nouveau plan israélien prévoyant un bouclage encore plus strict des villes et des villages palestiniens. Selon les autorités israéliennes, ce plan se présentait comme suit :

a) Circulation des personnes : les principales villes de Cisjordanie seront bouclées et les Palestiniens ne pourront plus se déplacer entre les villes de Cisjordanie sans permis délivré par les autorités israéliennes. En outre, les Palestiniens (y compris le personnel des Nations Unies et des organismes d'aide nationaux) ne seront plus autorisés à se déplacer entre, d'une part, la Cisjordanie et la bande de Gaza et, d'autre part, entre Israël et Jérusalem-Est. Les véhicules et éventuellement les bagages du personnel international, y compris les diplomates, seront

inspectés à l'entrée du territoire israélien à la frontière d'Erez (en provenance de Gaza).

b) Circulation des marchandises : la circulation des marchandises en provenance d'Israël et à destination de la bande de Gaza, ainsi qu'entre les villes de Cisjordanie, sera assujettie au régime d'inspection systématique (régime qui avait précédemment été appliqué en Cisjordanie aux seules marchandises transportées de part et d'autre de la Ligne verte). Au total, huit points de passage (proches de grandes villes palestiniennes de Cisjordanie) ont été désignés comme zones d'inspection permanente et c'est uniquement à ces endroits que l'échange de marchandises est autorisé. Les camions munis de plaques minéralogiques des Nations Unies ou d'un pays donateur qui transportent des articles humanitaires ou des marchandises entrant dans le cadre de projets financés par des donateurs pourront entrer en Cisjordanie à condition que leur conducteur fasse partie du personnel international. En ce qui concerne la circulation des marchandises fournies par les Nations Unies ou des donateurs, seuls les articles humanitaires (principalement des vivres) seront autorisés à entrer dans la bande de Gaza.

37. Bien que la communauté internationale reconnaisse que les préoccupations d'Israël en matière de sécurité sont légitimes, compte tenu en particulier des attaques-suicide incessantes qui ont été condamnées à maintes reprises par le Secrétaire général, ces nouvelles mesures sont jugées alarmantes en raison de leur effet juridique mais également de leurs lourdes conséquences sur l'aptitude des organismes à fournir une aide humanitaire axée sur le développement. Par ailleurs, dans la mesure où ces mesures auront pour effet de mettre sérieusement à mal une économie palestinienne déjà faible, les Nations Unies et les donateurs se verront sans doute contraints de se tourner vers des activités humanitaires et l'impact à long terme des millions de dollars investis précédemment dans le cadre de l'aide au développement s'en trouvera compromis.

B. Besoins prioritaires : l'objectif reste à atteindre

38. Dans l'évaluation de l'économie palestinienne qu'elle a réalisée en mars 2002, la Banque mondiale a mis en évidence trois scénarios différents concernant les répercussions que pourrait avoir la situation

politique sur les perspectives économiques de la Cisjordanie et de Gaza, en indiquant les niveaux d'engagement correspondants des donateurs pour les années à venir. Ces trois scénarios étaient les suivants :

a) « Statu quo » : ce scénario tient compte de la situation qui régnait au début de 2002 s'agissant des mesures de bouclage et des confrontations, et qui se caractérisait par des restrictions à la liberté de mouvement des marchandises et des personnes même si 50 000 travailleurs pouvaient toujours entrer en territoire israélien, le maintien aux niveaux prévus du soutien financier des donateurs (64 millions de dollars des États-Unis par mois), et le fait qu'Israël ne procédait pas au transfert des recettes fiscales dues;

b) « Rapprochement politique » : ce scénario doit conduire à l'arrêt des hostilités, à la levée des bouclages et à la reprise des transferts de recettes par Israël;

c) « Renforcement des mesures de bouclage » : ce scénario prévoit des mesures de bouclage plus strictes, des confrontations armées qui multiplieraient considérablement les destructions de biens matériels et entraveraient sérieusement les échanges et la liberté de circulation, et entraîneraient la fermeture quasi totale du territoire israélien à la main-d'oeuvre. Les donateurs continueraient d'apporter un soutien financier aux niveaux projetés mais Israël ne verserait pas les recettes fiscales susmentionnées.

39. Bien que la situation sur le terrain se soit détériorée dans la mesure prévue dans le troisième scénario, une évolution future vers d'autres scénarios n'est pas exclue. Il s'ensuit que, pour satisfaire les besoins indiqués précédemment dans le cadre du scénario actuel, il faudrait disposer au minimum de 1,7 milliard de dollars des États-Unis en 2002. Sur ce montant, 956 millions de dollars des États-Unis étaient déjà disponibles et le déficit s'établissait donc à 766 millions de dollars des États-Unis, étant entendu qu'une éventuelle reprise économique passerait impérativement par la levée des mesures de bouclage et des restrictions renforcées de la liberté de mouvement des marchandises et des personnes. Suite aux dommages causés en mars et en avril par les incursions israéliennes, la reconstruction des biens matériels (secteur privé, infrastructures, logements, patrimoine, institutions et immeubles de l'Autorité palestinienne) est devenue une première priorité au même titre que l'aide d'urgence accordée aux Palestiniens qui, en

raison de la destruction des infrastructures, de l'impossibilité d'accéder aux services de santé et du chômage se trouvaient dans une situation de détresse. L'extrême rigueur des mesures de bouclage signifie également que le peu qu'il reste du secteur privé palestinien sera réduit à néant et que la l'application de la loi, le maintien de l'ordre et la prestation de services sociaux s'en trouveront paralysés davantage. En outre, les perspectives financières de l'Autorité palestinienne dépendront en grande mesure de l'évolution de la situation politique réelle. Compte tenu de la grande incertitude qui entoure cette question, il y a lieu de considérer comme très approximative toute projection relative aux besoins financiers de l'Autorité palestinienne. Selon les estimations, si Israël ne reprend pas le transfert des recettes douanières dues, l'Autorité palestinienne aura besoin de quelque 924 millions de dollars des États-Unis en 2002, qui seront fournis au titre de l'aide financière extérieure. En cas de reprise des transferts, le financement requis se ramènerait à environ 600 millions de dollars des États-Unis.

40. Examinant la situation sous l'angle du scénario actuel de renforcement des mesures de bouclage, les institutions des Nations Unies soulignent qu'il leur faut intervenir davantage dans leur secteur d'action respectif. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met l'accent sur le fait que la situation financière du Ministère de la santé compromet le fonctionnement des services de santé, tandis que les restrictions de la liberté de circulation ont des conséquences extrêmement néfastes sur la santé du peuple palestinien. Tant que la politique de bouclage sera en vigueur, l'OMS, d'autres acteurs dans le domaine de la santé et plus généralement les prestataires de services sociaux, devront s'appuyer sur des stratégies à court terme pour réduire autant que faire se peut les répercussions sur les systèmes de prestation de soins médicaux, en supportant des coûts en augmentation constante. L'OMS fait par ailleurs observer qu'il était nécessaire de procéder à des évaluations continues de la situation sanitaire et des moyens d'intervention; d'obtenir un soutien visant à garantir que les services relevant du programme de santé préventif soient fournis sans interruption; d'élaborer des stratégies concernant la distribution des médicaments; et de renforcer le système de surveillance des maladies et de l'état nutritionnel de concert avec les principaux prestataires de soins médicaux. En ce qui concerne ce secteur, le FNUAP relève la nécessité de renforcer le

potentiel d'action des principales institutions palestiniennes chargées de la planification et de la gestion des programmes de santé génésique; de redoubler d'efforts afin d'améliorer l'accès à des soins génésiques de base de qualité; de reconstruire les cliniques et de garantir la disponibilité des médicaments essentiels et des fournitures médicales; et de développer les moyens d'action des services de santé palestiniens en matière de santé mentale. L'UNRWA met l'accent sur la destruction généralisée des logements, des écoles, des cliniques, des installations électriques, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et estime que 70 millions de dollars des États-Unis supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire les besoins humanitaires d'urgence des réfugiés qui se trouvent en Cisjordanie et à Gaza. L'aide d'urgence au secteur de l'éducation, la création d'emplois et la reconstruction des logements et des abris comptent également parmi les priorités mises en exergue par l'UNRWA. Le PAM souligne qu'en raison de l'arrêt de l'activité économique consécutif aux mesures de bouclage et aux dommages matériels, les personnes démunies ont vu diminuer encore leur accès aux vivres. En conséquence, le programme souligne la nécessité d'accroître le nombre des opérations d'urgence afin de répondre aux nouveaux besoins en ce qui concerne l'approvisionnement de produits alimentaires dans les territoires. L'objectif premier du PNUD dans le cadre de ses programmes est de remettre sur pied les institutions et de reconstruire les infrastructures dans le secteur public et le secteur privé; la création d'emplois ainsi que le soutien au renforcement des capacités du secteur public et une réforme administrative anticipée restent également prioritaires.

C. Renforcement de la coordination

41. La communauté des donateurs et les institutions des Nations Unies s'accordent sur la nécessité de renforcer la coordination entre les divers donateurs, ainsi qu'entre les donateurs et l'Autorité palestinienne. À cette fin, elles doivent prêter leur concours à l'élaboration d'un plan d'urgence palestinien; soutenir le renforcement des principales institutions de l'Autorité palestinienne chargées de la gestion économique; et donner une nouvelle impulsion aux mécanismes de coordination de l'aide, y compris dans l'optique d'activités de développement. En ce qui concerne les opérations de secours entreprises sur le

terrain pendant la crise survenue entre mars et mai, l'UNRWA a donné l'exemple en coordonnant l'aide fournie par les Nations Unies à la population civile en Cisjordanie, avec le concours de son propre personnel et du personnel d'autres organismes des Nations Unies, lesquels travaillaient en prenant des risques considérables. Les organismes des Nations Unies ont continué d'exécuter leurs programmes ordinaires (pour autant que ces programmes aient pu fonctionner dans les conditions qui régnaient alors) et leurs activités d'urgence, avec des effectifs restreints. Immédiatement après l'opération militaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a commencé de mettre en place un centre d'information chargé de rassembler et d'analyser des données humanitaires, afin de répondre aux besoins d'information de toutes les parties prenantes, à savoir l'Autorité palestinienne, les donateurs et les organismes de secours. En outre, l'équipe de l'OCHA a fait office de coordonnateur humanitaire pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, auquel il a communiqué des données analytiques dans le domaine humanitaire. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés a pris la direction des efforts menés par les organismes humanitaires afin d'obtenir du Gouvernement israélien qu'il leur garantisse un accès total et sans entrave aux populations dans le besoin. Tous ces efforts se sont inscrits dans un cadre de coordination global établi par les coprésidents du Comité local de coordination de l'aide afin d'assurer un ordre de priorité, de réduire les chevauchements et de veiller à l'efficacité de l'ensemble des interventions humanitaires.

V. Conclusions

42. La crise politique du Moyen-Orient s'est aggravée au cours de l'année écoulée. Toutefois, en dépit des morts et des destructions, quelques lueurs d'espoir se sont fait jour. Un consensus se dégage progressivement dans la communauté autour d'une vision de paix au Moyen-Orient, celle de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et dans une région prospère sur le plan économique. La communauté reste attachée à une paix globale, tout en cherchant à obtenir des avancées aux niveaux sécuritaire, politique et économique.

43. La situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés se caractérise néanmoins par une aggravation de la crise économique dont les répercussions sur le plan humanitaire sont de plus en plus importantes. Le peuple palestinien est confronté à une menace d'effondrement de l'économie et à la misère sociale. C'est pourquoi il doit bénéficier d'urgence d'une aide économique et sociale continue qui, au demeurant, ne peut pas se substituer à la reprise du dialogue politique et à la recherche de progrès sur la voie d'une solution convenue. Parallèlement, il est possible d'envisager des mesures spécifiques susceptibles de réduire l'impact économique et humanitaire des mesures de bouclage et d'autres restrictions de mouvement, et d'améliorer la situation financière.

44. Le renforcement du régime de bouclage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza mis en place par Israël en riposte aux attaques terroristes dont sont victimes les citoyens israéliens est la cause immédiate et principale de la crise sociale et économique aux ramifications profondes qui se profile à l'horizon. Il compromet en outre les efforts consentis par les Palestiniens, les Nations Unies et les donateurs en vue de poursuivre et de soutenir le processus de réforme de l'Autorité palestinienne.

45. La communauté des donateurs est confrontée à un défi pluridimensionnel. Il s'agit pour elle de continuer de soutenir les activités de développement à moyen et à long terme et le renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne et de la société civile, tout en apportant son concours à la réparation des dommages matériels et au rétablissement des institutions et en répondant aux besoins urgents de la population sur le plan humanitaire, qui ne cessent d'augmenter. Elle s'emploie à relever ce défi dans un contexte de violence et de violations des règles relatives à la protection des civils établies en vertu du droit international humanitaire. Il est particulièrement regrettable que la communauté des donateurs se soit heurtée à des obstacles lorsqu'elle a voulu accéder aux victimes civiles du conflit.

46. Pour que le peuple palestinien puisse bénéficier de l'aide des Nations Unies, les donateurs devront collaborer étroitement – entre eux et avec l'Autorité palestinienne – et il sera nécessaire de procéder à un examen continu des priorités qui tiennent compte de l'évolution des circonstances. Il

faudra aussi éventuellement réaffecter les fonds disponibles et trouver un financement additionnel pour soutenir la remise en état des infrastructures et satisfaire les besoins humanitaires croissants. Tant qu'il n'y aura pas de progrès politiques réels, les Nations Unies doivent s'attendre à ce que qu'un nombre croissant de Palestiniens deviennent tributaires de l'aide sociale et de la générosité de la communauté internationale.

47. Si elles veulent relever les défis immédiatement, les parties doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international et faire tout leur possible pour faciliter les travaux des institutions des Nations Unies, des donateurs et la communauté des organismes d'aide. Les vastes efforts consentis par les donateurs en vue de fournir une aide financière aux organismes humanitaires et de financer le budget de l'Autorité palestinienne doivent être salués et se poursuivre. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle fournisse les ressources nécessaires aux programmes qui viennent en aide au peuple palestinien. Je tiens à attirer l'attention sur le dernier appel d'urgence lancé par l'UNRWA, qui fournit des services de base à plusieurs centaines de milliers de Palestiniens.

48. Les Nations Unies, qui oeuvrent à la fois au sein du Quatuor et en collaboration avec la communauté des donateurs, continueront pour leur part de faire campagne pour qu'il soit mis un terme à la violence, y compris au terrorisme, et de promouvoir la reprise effective du dialogue politique entre les parties sur la voie d'un règlement politique du conflit fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Elles continueront également de veiller à ce que les progrès se poursuivent afin de mettre en place une économie dynamique dans une région où les conditions de vie des Palestiniens, des Israéliens et de tous leurs voisins serviraient d'assise à la paix et à la réconciliation entre les peuples.